

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le mardi, cinquième jour du mois de juillet 2016, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Thérèse Adam, conseillère, Johanne Pagé, conseillère, André Laramée, conseiller, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2016-07-125 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016
- 4. Trésorerie**
 - 4.1. Adoption des comptes à payer
- 5. Période de questions**
- 6. Engagements de crédits et décisions**

Administration

- 6.1 Plan architectes Primevère et demande de fonds pour l'accessibilité
- 6.2 UMQ et Services de capital humain - adhésion
- 6.3 Programme aires publiques municipales
- 6.4 Nomination des vérificateurs pour l'année 2016
- 6.5 Refinancement emprunt
- 6.6 Adoption du refinancement
- 6.7 Projet de covoiturage Lanaudière – J'embarque
- 6.8 Demande de cession - droit de passage – Club Guillaume Tell inc.
- 6.9 Proposition sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec
- 6.10 Résolution sur le projet de *Loi sur les hydrocarbures*
- 6.11 Boite de récupération – Friperie
- 6.12 Programme d'infrastructure communautaire Canada

Voirie – Aqueduc – Égout

- 6.13 Mandat EXP
- 6.14 Rapport égout 2016

7. Règlements

7.1 Avis de motion afin de modifier le règlement 414-6-2014 Règlement ayant pour effet de règlementer le contrôle des chiens dans les limites de la municipalité de Sainte-Élisabeth

7.2 Avis de motion changement aux règlements code d'éthique des élus

7.3 Avis de motion changement au code d'éthique des employés

7.4 Règlement 466-1-2016 modifiant le règlement 466-2008 afin d'annuler un emprunt de 500 000 \$ pour l'exécution des travaux d'asphaltage du chemin Sainte-Élisabeth.

8. Informations diverses

8.1 Dépôt projet nouveaux horizons aînés – Club de pétanque

8.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

8.3 Rapport de permis

8.4 Rapport carrefour Canin

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapport des conseillers

9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Correspondance

13. Levée de l'assemblée

3. Adoption des procès-verbaux

2016-07-126 3.1 Séance ordinaire du 6 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016.

Adoptée.

4. Trésorerie

2016-07-127 4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes à payer, au montant de 61 604,77 \$, préparée par la directrice générale et couvrant la période du 3 mai au 6 juin 2016, soit adoptée.

Adoptée.

5. Période de questions

Aucune question n'est posée.

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

Administration

2016-07-128 6.1 Plan architectes Primevère et demande au « Fonds pour l'accessibilité »

Il est proposé par Thérèse Adam et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le plan de modification intérieur de Primevère des architectes Massicotte Maloney ;

De mandater la directrice générale, Marie-Claude Couture, afin de réaliser une demande de subvention au Fonds pour l'accessibilité dans le but de rendre le Centre Primevère accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi que les toilettes ;

D'assumer sa part des coûts permettant la réalisation du projet.

Adoptée.

2016-07-129 6.2 UMQ et Services de capital humain – adhésion

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De devenir membre de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et de son service de Capital Humain pour un montant de 1 455.88 \$ pour l'année 2016.

Adoptée.

2016-07-130 6.3 Programme aires publiques municipales

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déposer une demande de subvention au programme « aires publiques municipales » afin d'acquérir 10 équipements intérieurs/extérieurs permettant le recyclage en même temps que les vidanges.

Le coût du projet est de 8 350 \$ plus les taxes et la subvention demandée est de l'ordre de 5 845 \$;

De payer sa part des coûts admissible du projet représentant 30 %.

Adoptée.

2016-07-131 6.4 Nomination des vérificateurs pour l'année 2016

Il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

De nommer la firme DCA, comptables professionnels agréés, vérificateurs pour la Municipalité de Sainte-Élisabeth pour l'exercice financier 2016.

Adoptée.

2016-07-132 6.5 Refinancement emprunt

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Élisabeth souhaite emprunter par billet un montant total de 1 500 000 \$;

Règlements d'emprunt	Montant
472-2010	1 260 600 \$
472-2010	75 500 \$
471-2010	152 100 \$
471-2010	11 800 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 500 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 472-2010 et 471-2010 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 12 juillet 2016 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017 : 286 600 \$
2018 : 293 100 \$
2019 : 299 800 \$
2020 : 306 700 \$
2021 : 313 800 \$

Adoptée.

2016-07-133 6.6 Adoption du refinancement

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins De D'Autray pour son emprunt par billets en date du 12 juillet 2016 au montant de 1 500 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 472-2010 et 471-2010. Ce billet est émis

au prix de 100 % CAN pour chaque 100,00 \$ valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

286 600 \$	1.97 %	12 juillet 2017
293 100 \$	1.97 %	12 juillet 2018
299 800 \$	1,97 %	12 juillet 2019
306 700 \$	1,97 %	12 juillet 2020
313 800\$	1.97 %	12 juillet 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.

2016-07-134 6.7 Projet de covoiturage Lanaudière – J'embarque

CONSIDÉRANT le projet de covoiturage présenté par le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le but du projet est de faciliter et augmenter l'utilisation du covoiturage, en complémentarité avec le transport collectif et actif, dans toute la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT les objectifs du projet qui sont de :

- Cartographier les stationnements incitatifs existants ;
- Créer de nouveaux stationnements incitatifs dans plus de la moitié des municipalités, et ce, près des réseaux de transport en commun lorsque possible ;
- Bien identifier les stationnements choisis et installer des supports à vélos ;
- Rendre la carte du réseau de stationnements incitatifs accessible pour tous les citoyens, tant sur papier que via Internet ;
- Promouvoir l'utilisation de la plateforme covoiturage.ca et des stationnements incitatifs auprès de tous les lanaudois et lanaudoises, grâce à une large campagne de promotion, qui comprendra divers moyens de communication (bulletins municipaux, dépliants, réseaux sociaux, sites Internet du CREL et des municipalités, etc.).

CONSIDÉRANT QUE les demandes à la Municipalité de Sainte-Élisabeth sont en lien avec les objectifs, soit d'identifier des stationnements incitatifs, installer des supports à vélos, promouvoir l'utilisation de la plateforme covoiturage.ca ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'appuyer le projet et d'évaluer l'investissement, pour la Municipalité, de maintenir des stationnements incitatifs ainsi que l'achat et l'installation d'une pancarte.

Adoptée.

2016-07-135 6.8 Demande de cession - droit de passage – Club Guillaume Tell inc.

CONSIDÉRANT la demande de cession de droit de passage pour le lot P422 du Club de motoneige Guillaume Tell inc.;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la directrice générale, Marie-Claude Couture, à signer la cession du droit de passage demandé, sur le lot P422, au Club Guillaume Tell inc., pour l'année 2016-2017.

De s'assurer qu'advenant la situation où des citoyens, résident près du passage des motoneiges, se plaignent de dérangements importants à leur propriété, la Municipalité se réserve le droit d'annuler le droit de passage.

Adoptée

2016-07-136 6.9 Proposition sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec

1. Considérant que les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;
2. Considérant que le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élu-e-s municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;
3. Considérant que le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;
4. Considérant que l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;
5. Considérant que pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;
6. Considérant qu'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier;
7. Considérant qu'un tel développement dans une communauté entrainerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

8. Considérant que le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;
9. Considérant que le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;
10. Considérant que le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;
11. Considérant que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;
12. Considérant, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH DEMANDE À LA FQM :

1. de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;
2. de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
3. de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
4. de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
5. d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

Adoptée.

2016-07-137 6.10 Résolution sur le projet de Loi sur les hydrocarbures

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Attendu que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

Attendu que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

Attendu que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

Attendu que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

Attendu que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

Attendu que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

Attendu que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les

municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Attendu que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH DEMANDE À LA FQM :

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

Adoptée.

2016-07-138 6.11 Boîte de récupération – Friperie

CONSIDÉRANT la demande de Mesdames Suzanne Perreault et Margot Adam d'installer une boîte de récupération de vêtements et accessoires pour la Friperie au Centre Communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'IL est intéressant d'offrir aux citoyens de pouvoir déposer les vêtements usés pouvant servir à d'autres ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à des vêtements et accessoires abordables est un service apprécié ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter l'installation d'une boîte de récupération au Centre Communautaire.

Adoptée.

2016-07-139 6.12 Programme d'infrastructure communautaire Canada 150

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire Primevère a un urgent besoin d'être restauré ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remettre en état l'ensemble du bâtiment mais de façon plus urgente le revêtement extérieur, l'isolation et les fenêtres afin de le sécuriser et de le rendre davantage économique au niveau énergétique ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de remise en état sont particulièrement élevés ;

CONSIDÉRANT les fonds limités que la Municipalité de Sainte-Élisabeth peut y investir ;

CONSIDÉRANT le programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 qui peut offrir une subvention atteignant 50% de l'investissement du projet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

De mandater la Directrice générale à signer la demande et à en faire le suivi.

Adoptée.

Voirie – Aqueduc – Égout

2016-07-140 6.13 Mandat EXP

CONSIDÉRANT la demande à déposer dans le cadre de PRIMEAU afin d'alimenter les résidents par Grand Rang Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT le mandat d'études et de préparation des documents par EXP au coût budgétaire de 9 800 \$;

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De donner le mandat à la firme EXP afin de réaliser les études d'alimentation en eau potable des résidents du Grand Rang Saint-Pierre et de préparer et de déposer une demande de subvention dans le cadre de PRIMEAU.

Adoptée.

6.14 Rapport égout mai 2016

Le rapport du mois de mai est déposé. Le tout est conforme.

7. Règlements

2016-07-141 7.1 Avis de motion afin de modifier le règlement 414-6-2014 Règlement ayant pour effet de réglementer le contrôle des chiens dans les limites de la municipalité de Sainte-Élisabeth

Avis de motion est donné par Claude Houle à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, une modification au règlement 414-6-2014 afin d'ajouter un article interdisant les chiens de race Pit-bull et les chiens ayant un comportement dangereux dans les limites de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

2016-07-142 7.2 Avis de motion changement aux règlements code d'éthique des élus

Avis de motion est donné par Thérèse Adam à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement 474-1-2013, Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

2016-07-143 7.3 Avis de motion changement au code d'éthique des employés

Avis de motion est donné par Claude Houle à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement 477-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

2016-07-144 7.4 Règlement 466-1-2016 modifiant le règlement 466-2008 afin d'annuler un emprunt de 500 000 \$ pour l'exécution des travaux d'asphaltage du chemin Sainte-Élisabeth.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth juge qu'elle n'a plus besoin du règlement 466-2008 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth a fait les travaux prévus sans avoir recours au règlement d'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth adopte le Règlement numéro 466-1-2016 modifiant le règlement 466-2008 afin d'annuler un emprunt 500 000 \$ pour l'exécution des travaux d'asphaltage du chemin Sainte-Élisabeth.

Adoptée.

8. Informations diverses

8.1 Dépôt projet nouveaux horizons aînés – Club de pétanque

Le projet Nouveaux horizons pour les aînés a été déposé en vue d'obtenir une subvention pour la construction d'un nouveau chalet de Pétanque.

8.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Le député a octroyé la somme de 10 000 \$ qui sera investi dans le Rang de la Chaloupe.

8.3 Rapport de permis

Le rapport de permis de juin 2016 et le rapport cumulatif sont remis aux membres du conseil.

Des permis pour une valeur de 1 282 135 M\$.

8.4 Rapport carrefour Canin

Le Carrefour Canin a déposé son rapport mensuel.

8. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapport des conseillers

Les conseillers et conseillères mentionnent avoir participé aux activités régulières ainsi qu'au 24 juin.

Les conseillers désirent féliciter le comité des loisirs et les bénévoles qui ont participé à l'activité de la Fête Nationale, le 24 juin. Ce fut une réussite.

9.2 Rapport du Maire

Monsieur le Maire a été présent à différentes rencontres au bureau municipal ainsi qu'à la Fête du 24 juin.

9. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

10. Période de questions

Aucune question n'est posée.

11. Correspondance

La correspondance est disponible aux membres du conseil pour consultation. Plusieurs documents et revues.

- Carrefour jeunesse emploi – rapport annuel
- Cyber-cible – levée de fonds annuel

2016-07-145 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 20h30.

Mario Houle
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-
trésorière